



Echelle 1/5000 e
 0 250 500
 Mètres

- Légende**
Hauteurs maximales des bâtiments
- Hauteurs spécifiques
 - Voir règlement écrit
 - Non réglementé
 - 9 m
 - 12 m
 - 15 m
 - 18 m
 - 20 m
 - 21 m
 - 27 m
 - 30 m
 - 50 m
 - Limites communales

Avertissement
 Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectif et service public.
 Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données:
 DGP/ Cadastre
 CUD-PL/UMD

Communauté Urbaine de Dunkerque
 Piéris de la Marine - BP 85520
 59008 DUNKERQUE CEDEX 1
 Tél: 03 28 62 70 00



**Plan Local d'Urbanisme
 Intercommunal
 Habitat-Déplacement**
PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS
Gravelines
Plan 2/2

Vu pour être annexé à la délibération
 du Conseil Communautaire en date du
 19 décembre 2022
 portant arrêt de projet du Plan Local
 d'Urbanisme Intercommunal Habitat
 Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022
 Pour le Président,
 Le Vice-Président,
 Martial BEYAERT

